

BILAN ACTIF

CFG AUDIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	8 542	7 200	1 342	19
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	105 160	105 160		
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 216	13 742	8 474	62
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	135 917	126 101	9 816	8
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	648 633	564 685	83 948	15
Autres	455 220	935 374	-480 153	-51
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	300 000	300 000		
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	490 275	456 674	33 601	7
Charges constatées d'avance	18 554	17 595	959	5
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 912 682	2 274 327	-361 645	-16
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 048 600	2 400 429	-351 829	-15

certifié conforme

BILAN PASSIF

CFG AUDIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	300 000	300 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	30 000	30 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	17 536	569 206	-551 670	-97
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	98 069	48 330	49 739	103
SITUATION NETTE	445 605	947 536	-501 931	-53
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	445 605	947 536	-501 931	-53
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit	277 139	378 727	-101 588	-27
Emprunts et dettes financières diverses	806	16 595	-15 789	-95
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 066	55 265	48 800	88
Dettes fiscales et sociales	396 874	373 021	23 853	6
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	65 910	61 084	4 826	8
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	758 200	568 200	190 000	33
TOTAL DETTES	1 602 995	1 452 893	150 102	10
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 048 600	2 400 429	-351 829	-15

CFG AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 10 rue Ernest Psichari
75007 PARIS
401 847 272 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-neuf juin, à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, à Paris, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur INDUNI SEBASTIEN, propriétaire de 492 parts, représentant 492 voix,
- Monsieur JOUBERT PHILIPPE, propriétaire de 9 508 parts, représentant 9 508 voix, Gérant de la société,
- SARL BGSAP, propriétaire de 5 000 parts, représentant 5 000 voix, représentée par Augustin JOUBERT.

Soit au total 3 associés présents, totalisant 15 000 Parts sur les 15 000 composant le capital social.

Monsieur Philippe JOUBERT préside la séance en sa qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

Le président donne lecture des comptes annuels
Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve lesdits comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 98 069 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de 98 069 euros :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 98 069 euros

AFFECTATION

- **En autres réserves, soit** 98 069 euros
Soit un total de 115 605 euros en autres réserves.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2021	19 680.00€	0.00€	580 320.00€
31 décembre 2020	0.00€	0.00€	0.00€
31 décembre 2019	0.00€	0.00€	0.00€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

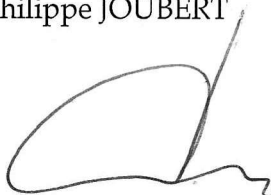
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

Philippe JOUBERT



Sébastien INDUNI



BGSAP

